



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29

Présents : 20

Absents représentés : 9

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 29

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 03 décembre 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2024

Délibération n° DEL.2024-12-135

Tarifs 2025 du service Enfance

Le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GROSJEAN Yoann. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à BAUDOUIN Marie-Christine. DACQUIN Sébastien à PRUDENT Adrien. GAUTRON Marina à LE PAVOUX Éric. GIRARD LEBRUN à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LECLERC Stéphanie à CATON Samuel. LEGER Pauline à MONDON Josiane. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : Gaëlle FLEURIER-LEFORT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,
Considérant la nécessité de revaloriser pour l'année 2025 les tarifs du service enfance,
Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 2 décembre 2024,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la révision des tarifs du service enfance avec effet au 6 janvier 2025 conformément aux tableaux ci-annexés,
- **DÉCIDE** que la tarif « Saint-Germain-du-Puy » soit appliqué aux personnes dont la résidence principale est située sur la Commune, ou y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Éric LE PAVOUX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOJIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 11 décembre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

SERVICES PERISCOLAIRES

ACCUEIL AVANT/APRES LA CLASSE (accueil matin, accueil soir, aide aux devoirs et bibliothèque)

SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Tarif à la DEMI-HEURE
QF<620	0,62 €
621<QF<1420	0,72 €
QF>1421	1,03 €
COMMUNES EXTERIEURES	Tarif à la DEMI-HEURE
Tous QF confondus	1,33 €

ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Tarif DEMI JOURNÉE	Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
		SANS REPAS	AVEC REPAS		
			MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES	
QF<620	3,80 €	6,56 €	9,16 €	10,46 €	0,62 €
621<QF<1420	4,83 €	8,62 €	11,22 €	12,52 €	0,72 €
QF>1421	6,16 €	11,28 €	13,88 €	15,18 €	1,03 €
COMMUNES EXTERIEURES	Tarif DEMI JOURNÉE	Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
Tous QF confondus	8,31 €	SANS REPAS	AVEC REPAS		1,33 €
		15,58 €	MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES	
		21,89 €	24,34 €		

SERVICES EXTRASCOLAIRES

ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES (petites et grandes vacances)

SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
	SANS REPAS	AVEC REPAS		
		MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES	
CAF FATL tranche 1	3,08 €	5,68 €	6,98 €	
CAF FATL tranche 2	4,31 €	6,91 €	8,21 €	
QF<620	6,15 €	8,75 €	10,05 €	0,62 €
621<QF<1420	10,46 €	13,06 €	14,36 €	0,72 €
QF>1421	15,17 €	17,77 €	19,07 €	1,03 €
COMMUNES EXTERIEURES	Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
Tous QF confondus	SANS REPAS	AVEC REPAS		1,33 €
	19,07 €	MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES	
	25,38 €	27,83 €		